

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2127

28 septembre 2007

SOMMAIRE

Afriport S.A.	102081	KBC Bonds Conseil Holding	102080
Arita S.à r.l.	102095	KEY Germany INDUSTRIAL S.à r.l.	102061
Bentim International S.A.	102079	KEY Germany Schulterblatt S.à r.l.	102052
Beppe S.à r.l.	102075	LMR Global Holdings S.à r.l.	102067
Beretta Investment S.A.	102072	Mapa Investments S.à r.l.	102052
Cameron Holding (Luxembourg) Sàrl ..	102051	Marcomard S.A.	102060
Club 5 S.à r.l.	102050	Menn Disteldorf sàrl	102060
Concept Espace S.à r.l.	102050	Mondi	102081
Crefinimmo	102051	Mondi Business Papers	102083
Delfas S.A.	102072	Mondi German Investments	102080
DSB Invest Holding S.A.	102051	Mondi Services	102082
EDI - Européenne de Développement et d'Investissement S.A.	102073	NATIXIS Alternative Investments Luxem- bourg	102084
Euro Financiera and Business S.A.	102088	Panavision Luxembourg S.à r.l.	102050
Euroinvest (Hungary 3) S.à r.l.	102090	Profil.Mag S.A.	102082
Euroinvest (Luxembourg 2) S.à r.l.	102091	Radiomercial S.A.	102058
European Consultants (Luxembourg) S.A.	102084	RCW Investments S.à r.l.	102067
Five Arrows Mezzanine Debt Holder ...	102074	Rubus International S.à r.l.	102091
Gizmo Holding S.A.	102073	Sunset Holdings S.A.	102087
ICM Diversified Alpha Funds	102083	Swivel Finance S.à r.l.	102052
Icmos (Luxembourg) S.A.	102084	Topfin Holding S.A.	102060
Ingersoll-Rand Holdings & Finance Interna- tional S.à r.l.	102074	Trade-Ost-Lux S.à r.l.	102068
Insinger Trust (Luxembourg) S.A.	102095	TrendConcept Fund S.A.	102095
Intex S.A.	102094	Victoria Management Services S.A.	102096
ISTYA Luxembourg S.à r.l.	102068	Weefait S.A.	102072
		Zaxion	102067

Panavision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 59.393.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 26 juin 2007

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de la prochaine résolution de l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Nigel Edward Hurdle, Little House, Heather Drive, Sunningdale, Berkshire SL5 OHS, Grande-Bretagne.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de la prochaine résolution de l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007101801/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Club 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 19.909.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2007

Résolution unique

Est révoqué gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Charles Munchen, né le 21 septembre 1934 à Luxembourg, commerçant, demeurant à L-1648 Luxembourg, 14, Place Guillaume II.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101800/785/16.

Enregistré à Diekirch, le 21 août 2007, réf. DSO-CH00139. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070115723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Concept Espace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 16.979.

—
Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2007

1. Est révoqué en tant que gérant, Monsieur Paul Loschetter, indépendant, né le 14 juillet 1942 à Luxembourg (L), demeurant à L-1898 Kockelscheuer, Weistroffer 5.

2. Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Jacqueline Hardt, administratrice de sociétés, née le 12 février 1969 à Luxembourg, demeurant à L-8189 Kopstal, 15, rue de Saeul.

3. La gérante Madame Jacqueline Hardt, préqualifiée, dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et par signature individuelle.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101806/785/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Crefinimmo, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.399.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2007

Première résolution

L'assemblée décide la révocation de Madame Murielle Lucas, divorcée Sarazin, employée privée, née le 10 novembre 1967 à Melun (F), demeurant à L-1660 Luxembourg, 16, Grand-Rue, pour le mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la Nomination de Monsieur Colangelo Criscenzo, agent immobilier, né le 16 juin 1971 à Favara Agrigento (I), demeurant à B-1081 Koekelberg (BXL), rue Omer Lépreux 6/B9, pour le mandat d'administrateur avec tous pouvoirs pour engager la société avec sa signature individuelle et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007101805/785/20.

Enregistré à Diekirch, le 23 août 2007, réf. DSO-CH00186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070115698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Cameron Holding (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.715.650,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 90.440.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL a décidé, par résolution circulaire du 27 juillet 2007:

1. d'accepter la démission de Mme Julie MacLemore de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 juillet 2006;
2. de déléguer la gestion journalière de la société, conformément à l'articles 14 des statuts, à M. Dieter Grossarth, Finance Manager-Luxembourg, né le 28 août 1965 à Bad Sobernheim, demeurant au 132A rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 31 juillet 2007;
3. d'accorder un pouvoir de signature individuel à M Dieter Grossarth jusqu'à EUR 7.500,- et un pouvoir de signature conjointement avec un des gérants pour tout montant supérieur à EUR 7.500,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL
Bonn Schmitt Steichen

Référence de publication: 2007101804/275/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

DSB Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 71.551.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2007101702/236/11.

(070115754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Swivel Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.440.

En date du 13 août 2007, M. Luca Gallinelli, employé privé, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri L-1724, a cédé 100% de sa participation dans la société SWIVEL FINANCE S.à.r.l. soit 1 part sociale d'une valeur nominale de € 100,- à Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz (France), 19-21, bvd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007101638/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Mapa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.090.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 16 juillet 2007 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société MAPA INVESTMENTS S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

DANLOW SERVICES LLC, ayant son siège social à NV89101 Las Vegas, Nevada, 520 S, Suite C, 7th Street (USA), inscrite sous le numéro E0551452005-8, mille parts sociales	1.000
Total: mille parts sociales	1.000

La société DANLOW SERVICES LLC est donc désormais l'associé unique de la société MAPA INVESTMENTS SARL.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour extrait conforme

DANLOW SERVICES LLC / Signature

L'associé / Le gérant

Signatures / -

Référence de publication: 2007101635/3083/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

KEV Germany Schulterblatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.837.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day in the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646,

here represented by:

Mr Joseph Hansen, lawyer, with professional address at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 July 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée», which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name KEV GERMANY SCHULTERBLATT S.à r.l.

Art. 3. Object. The object of the Company is the purchase, directly or indirectly, letting, sale and development of investments in commercial and noncommercial property in Germany or such other country as the managers shall agree as well as the administration and management of such investments.

The Company may borrow in any kind or form and grant security and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

The Manager(s) shall be obliged to consult with the advisory committee constituted by the single partner from time to time in respect of (1) acquisitions or other commitments in excess of 5% of funds available to the Company and (2) all borrowings by the Company other than from the parent of the Company or any other group member, and, without being bound to follow any recommendations made by this committee, shall consider any such recommendations in the course of managing and administering the affairs of the company.

Any decision in respect of matters set out in (1) and (2) here above which has been taken without recommendation of the advisory committee will require the unanimous consent of all managers from time to time.

Art. 15. Powers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 16. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of August of each year and ends on the thirty-first day of July the following year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of July, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

In addition the partner or partners shall be entitled to declare the payment of an interim dividend at any time during each financial year.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mr Joseph Hansen, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy,

and declared to subscribe in the name and on behalf of said appearing party to the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 July 2008.

Extraordinary general meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of managers is set at three (3), and the following are elected managers of the Company for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

a) Mrs Polyxeni Kotoula, employee, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Mr Jorge Perez Lozano, employee, born in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Mr Robert William Brook, director, born in Bedford (U.K.) on 27 September 1966, residing professionally at 5 Wigmore Street, London W1U 1 PB (U.K.).

2.- The address of the registered office of the Company is set at:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646, ici représentée par:

Monsieur Joseph Hansen, avocat, avec adresse professionnelle au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2007,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la partie comparante une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale KEV GERMANY SCHULTERBLATT S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, la location, la vente et le développement d'investissements en biens commerciaux et non commerciaux en Allemagne ou en d'autres pays suivant décisions des gérants, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces investissements

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Le(s) gérant(s) devra(ont) consulter périodiquement le comité consultatif constitué par l'associé unique en ce qui concerne (1) les acquisitions ou autres engagements dépassant 5% des fonds disponibles de la Société et (2) tous emprunts effectués par la Société ailleurs qu'après de la Société mère ou d'un autre membre du groupe et, sans toutefois être tenu(s) de suivre les recommandations de ce comité, prendra(ont) toutes ces recommandations en considération dans la gestion et l'administration des affaires de la société.

Toute décision en rapport avec les dispositions (1) et (2) ci-avant prise par le(s) gérant(s) sans recommandation du comité consultatif devra requérir le consentement de tous les gérants.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peut(vent) déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier août de chaque année et finit le trente et un juillet de l'année suivante.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un juillet, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour le surplus, l'associé unique ou les associés sont autorisés à décider le paiement d'un dividende intérimaire à n'importe quel moment de chaque année sociale.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu:

Monsieur Joseph Hansen, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite partie comparante les cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui la constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ses constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 juillet 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

a) Madame Polyxeni Kotoula, employée, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Monsieur Jorge Perez Lozano, employé, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Monsieur Robert William Brook, administrateur, né à Bedford (Royaume-Uni), le 27 septembre 1966, avec adresse professionnelle au 5 Wigmore Street, Londres W1U 1PB (Royaume-Uni).

2.- L'adresse du siège social est fixée au:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9309. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007101177/239/331.

(070114512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Radiomercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 83.975.

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RADIOMERCIAL S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 83.975,

constituée sous la dénomination de SAINTE VICTOIRE CONSEILS SA suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 254 du 14 février 2002, modifiée notamment par changement de dénomination en RADIOMERCIAL SA suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 novembre 2006, publié audit Mémorial C, Numéro 2446 du 30 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Hoge, comptable, demeurant à B-4347 Fexhe Le Haut Clocher (Belgique), 408, Chaussée Verte,

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Gregory, étudiant, demeurant à B-6670 Gouvy (Belgique), 13, rue de la Grotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Rodick, employé, demeurant à L-7793 Bissen, 19, rue Michel Stoffel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Doncols».

2) Révocation des trois administrateurs: Mesdames Karine Ferrara, Katia Roti et Nora Brahimi.

3) Nomination d'un nouveau conseil d'administration composé de trois administrateurs: Messieurs Philippe Hoge et Yves Gueuffen et Madame Katty Dormal

4) Révocation du commissaire aux comptes: Monsieur Pascal Bonnet.

5) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes: la société S.B. & PARTNERS Secs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée transfère le siège de la société de Luxembourg à L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers, et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Doncols».

Deuxième résolution

L'assemblée révoque les administrateurs: Mesdames Karine Ferrara, Katia Roti et Nora Brahimi.

Troisième résolution

L'assemblée nomme trois nouveaux administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

- Monsieur Philippe Hoge, comptable, demeurant à B-4347 Fexhe Le Haut Clocher (Belgique), 408, Chaussée Verte,
- Monsieur Yves Gueuffen, ouvrier, demeurant à B-4350 Momalle (Belgique), 21, rue de l'Église,
- Madame Katty Dormal, employée, demeurant à B-6666 Wibrin (Belgique), 20, Petite Mormont.

Quatrième résolution

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes: Monsieur Pascal Bonnet.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme un nouveau commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011: la société S.B. & PARTNERS Secs, avec siège social à L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains (RCS Luxembourg B 120.677).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.050,- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Hoge, H. Gregory, B. Rodick, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2007, Relation: LAC/2007/17865. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 juillet 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007101247/241/76.

(070107134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Topfin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.808.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101334/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02309. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Marcomard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.287.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101335/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04714. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Menn Disteldorff sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Z.C. Hohkaul, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007101336/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07999. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

KEY Germany INDUSTRIAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.838.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day in the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646,

here represented by:

Mr Joseph Hansen, lawyer, with professional address at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 July 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée», which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name KEY GERMANY INDUSTRIAL S.à r.l.

Art. 3. Object. The object of the Company is the purchase, directly or indirectly, letting, sale and development of investments in commercial and non-commercial property in Germany or such other country as the managers shall agree as well as the administration and management of such investments.

The Company may borrow in any kind or form and grant security and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

The Manager(s) shall be obliged to consult with the advisory committee constituted by the single partner from time to time in respect of (1) acquisitions or other commitments in excess of 5% of funds available to the Company and (2) all borrowings by the Company other than from the parent of the Company or any other group member, and, without being bound to follow any recommendations made by this committee, shall consider any such recommendations in the course of managing and administering the affairs of the company.

Any decision in respect of matters set out in (1) and (2) here above which has been taken without recommendation of the advisory committee will require the unanimous consent of all managers from time to time.

Art. 15. Powers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 16. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of August of each year and ends on the thirty-first day of July the following year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of July, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

In addition the partner or partners shall be entitled to declare the payment of an interim dividend at any time during each financial year.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mr Joseph Hansen, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy,

and declared to subscribe in the name and on behalf of said appearing party to the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 July 2008.

Extraordinary general meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of managers is set at three (3), and the following are elected managers of the Company for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

a) Mrs Polyxeni Kotoula, employee, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Mr Jorge Perez Lozano, employee, born in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Mr Robert William Brook, director, born in Bedford (U.K.) on 27 September 1966, residing professionally at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB (U.K.).

2.- The address of the registered office of the Company is set at:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.646, ici représentée par:

Monsieur Joseph Hansen, avocat, avec adresse professionnelle au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2007,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la partie comparante une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale KEV GERMANY INDUSTRIAL S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, la location, la vente et le développement d'investissements en biens commerciaux et non commerciaux en Allemagne ou en d'autres pays suivant décisions des gérants, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces investissements

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Le(s) gérant(s) devra(ont) consulter périodiquement le comité consultatif constitué par l'associé unique en ce qui concerne (1) les acquisitions ou autres engagements dépassant 5% des fonds disponibles de la Société et (2) tous emprunts effectués par la Société ailleurs qu'auprès de la Société mère ou d'un autre membre du groupe et, sans toutefois être tenu(s) de suivre les recommandations de ce comité, prendra(ont) toutes ces recommandations en considération dans la gestion et l'administration des affaires de la société.

Toute décision en rapport avec les dispositions (1) et (2) ci-avant prise par le(s) gérant(s) sans recommandation du comité consultatif devra requérir le consentement de tous les gérants.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peut (vent) déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier août de chaque année et finit le trente et un juillet de l'année suivante.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un juillet, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour le surplus, l'associé unique ou les associés sont autorisés à décider le paiement d'un dividende intérimaire à n'importe quel moment de chaque année sociale.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu:

Monsieur Joseph Hansen, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite partie comparante les cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui la constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 juillet 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

a) Madame Polyxeni Kotoula, employée, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) Monsieur Jorge Perez Lozano, employé, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c) Monsieur Robert William Brook, administrateur, né à Bedford (Royaume-Uni), le 27 septembre 1966, avec adresse professionnelle au 5 Wigmore Street, Londres W1U 1PB (Royaume-Uni).

2.- L'adresse du siège social est fixée au:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9307. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 6 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007101142/239/331.

(070114515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Zaxion, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 78.143.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007101337/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07996. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

LMR Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.452.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101343/2271/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05018. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

RCW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.353.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101344/2271/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05031. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**ISTYA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Trade-Ost-Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 115.532.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TRADE-OST-LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-4112 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Europe, constituée suivant acte reçu le 16 mars 2006 par-devant le notaire soussigné, inscrite au registre des sociétés section B numéro 115.532, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1251 du 28 juin 2006.

L'assemblée est présidée par M^e Serge Bernard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Constatation des cessions de parts intervenues en date du 18 décembre 2006 et 19 juin 2007;
- 2.- Démission et nomination statutaire;
- 3.- Changement de la dénomination sociale;
- 4.- Modification de l'objet social;
- 5.- Transfert du siège social;
- 6.- Suppression de la version allemande et adoption d'une version française;
- 7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate les cessions de parts intervenues sous seing privé le 18 décembre 2006 et le 19 juin 2007:

- suivant contrat de cession de parts sociales du 18 décembre 2006, M. Mathieu Peeters, demeurant à Leopold I Esplanade 7/908, B-8660 De Panne, a cédé à M. Andrzej Lech Ostrowski, demeurant au 18, rue d'Esch, L-3920 Mondercange, 22 parts sociales de la société TRADE-OST-LUX S.à r.l.

- suivant contrat de cession de parts sociales du 18 décembre 2006, M. Michel Rousseau, demeurant au 24, Chemin Bouteillier, B-7011 Ghlin, a cédé à M. Andrzej Lech Ostrowski, demeurant au 18, rue d'Esch, L-3920 Mondercange, 23 parts sociales de la société TRADE-OST-LUX S.à r.l.

- suivant contrat de cession de parts sociales du 19 juin 2007, M. Andrzej Lech Ostrowski, demeurant au 18, rue d'Esch, L-3920 Mondercange, a cédé à la société KIEVA, bvba/sprl, société de personnes à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-Oudenaard, Deinzestaat, 71, inscrite au Registre de Commerce sous le no 0886719659, 100 parts sociales de la société TRADE-OST-LUX S.à r.l.

Il s'ensuit que suite aux cessions de parts ci-avant, la société KIEVA, prédésignée, est propriétaire de la totalité des cent (100) parts sociales de la société TRADE-OST-LUX S.à r.l.

Ensuite, Monsieur Andrzej Ostrowski, ici représenté en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, agissant en sa qualité de gérant de la société TRADE-OST-LUX S.à r.l., déclare accepter les cessions de parts ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Andrzej Ostrowski de sa qualité de gérant de la société en lui donnant décharge pour l'exercice de son mandat et décide de nommer comme nouveau gérant unique pour une durée illimitée:

Monsieur Xavier De Roeck, directeur de sociétés, né le 14 octobre 1966 à Oudenaarde (Belgique), demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 66.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en ISTYA LUXEMBOURG S.à r.l.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social comme précisé ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4112 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Europe à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de supprimer la version allemande des statuts et d'adopter une version française en procédant à une refonte complète des statuts, pour leur donner désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera ISTYA LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet:

L'organisation de conférences et de séminaires de toutes natures, notamment dans le domaine de l'informatique, des télécommunications et de la technologie.

La consultance en ces matières ainsi que le marketing.

Elle pourra faire tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou en permettant d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux, filiales, annexes ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à € 18.600,- (dix-huit mille six cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 186,- (cent quatre-vingt-six euros) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 14. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bernard, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007. Relation LAC/2007/19003. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007101174/211/202.

(070114679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Weefaith S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.660.

—
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 2 juillet 2007*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société EFFIGI S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Philippe Stanko, est élue Présidente du Conseil d'Administration.

La société EFFIGI S.à. r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

WEEFAITH S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007101885/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Delfas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.557.

—
La société MADAS S.à.r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 15 juin 2005, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

DELFA S.A.

MADAS S.à r.l. / J.-R. Bartolini

Administrateur / Administrateur

C. François / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2007101882/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Beretta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 120.557.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée tenue au siège social de la société le 25 juillet 2007

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.019 est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the postponed Annual General Meeting held at the Registered Office on July 25th, 2007

- The mandate of Statutory Auditor of the company ERNST & YOUNG S.A., Société Anonyme, with registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with Trade and Company Register of Luxembourg under the number B 88.019 be re-elected for a new term of one year until the Annual General Meeting of the year 2008.

For true copy
Pour BERETTA INVESTMENT S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent Administratif
Signatures

Référence de publication: 2007101879/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

EDI - Européenne de Développement et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.722.

Extrait de la résolution prise lors la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 août 2007

Madame Ariane Vigneron, employée privée, née le 15 octobre 1977, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée, avec effet au 14 août 2007, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Madame Elke Dosch démissionnaire avec effet au 14 août 2007. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 7 août 2007.

Certifié sincère et conforme
EDI-EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007101878/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Gizmo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.650.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 18 avril 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 10 octobre 2002, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 18 avril 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

N. Thirion / I. Schul

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007101876/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.058.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101877/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07297. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Five Arrows Mezzanine Debt Holder, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.778.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on May 29th, 2007

- Mr Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., born on November 10th, 1962, in Differdange (Luxembourg), residing professionally on 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, has been appointed as Permanent Representative of the company EFFIGI S.à r.l. He will take on this position for the whole duration of the mandate of Director and Chairman of Directors in FIVE ARROWS DEBT HOLDER S.A. (until the Annual General Meeting of 2011).

- Mr Denzil Boschat, Director of FINANCIAL SERVICES COMPANY, born on May 19th, 1959m Jersey (Channel Islands) residing at Woodridings, rue du Douet, Trinity, JE3 5FU Jersey, Channel Islands has been appointed as Permanent Representative of the company FIVE ARROWS CAPITAL GP LIMITED. He will take on this position for the whole duration of the mandate of Director and Chairman of Directors in FIVE ARROWS DEBT HOLDER S.A. (until the Annual General Meeting of 2011).

Suit la traduction en française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 29 mai 2007

- Mr Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., né le 10 novembre 1962, à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été nommé représentant permanent de la société EFFIGI S.à r.l. Il occupera ce poste pour toute la durée de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration dans FIVE ARROWS DEBT HOLDER S.A. (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011).

- Mr Denzil Boschat, Director of FINANCIAL SERVICES COMPANY, né le 19 mai 1959 à Jersey (Channel Islands), résidant à Woodridings, rue du Douet, Trinity, JE3 5FU Jersey, Channel Islands, a été nommé représentant permanent de la société FIVE ARROWS CAPITAL GP LIMITED. Il occupera ce poste pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans FIVE ARROWS DEBT HOLDER S.A. (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011).

Pour FIVE ARROWS MEZZANINE DEBT HOLDER S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Référence de publication: 2007101871/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Beppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.827.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marcus Almering, residing at Ekhammarsbryggväg 28, 184 63 Åkersberga, Sweden,

here represented by Mr Gilles Wecker residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 July, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.**Art. 4.** The Company will have the name BEPPE S.à r.l.**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. In case of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated above, declares to subscribe to the entire capital as follows:

Mr Marcus Almering, one hundred and twenty five shares	125
Total: one hundred and twenty five shares	125

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

MODERN TREUHAND S.A., a Luxembourg company with corporate registration number B 86.166,11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) The address of the Company is fixed at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

M. Marcus Almering, demeurant à Ekhammarsbryggväg 28, S-184 63 Åkersberga, Suède;

ici représenté par M. Gilles Wecker, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 juillet 2007

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: BEPPE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2008.

Souscription - Libération

Le comparant, représenté comme dit-est, déclare souscrire au capital social comme suit:

Marcus Almering, prénommé, cent vingt-cinq parts	125
Total: cent vingt-cinq parts	125

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.300,- EUR.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:
 - MODERN TREUHAND SA, 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Wecker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007. Relation LAC/2007/18498. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Junckers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007100647/211/254.

(070114194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Bentim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.059.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 3 août 2007 que Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007101735/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Mondi German Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 99.049.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 juillet 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Gillian Fay Adams, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société.

- Acceptation de la démission de Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société.

- Acceptation de la démission de Madame Jacqueline Anne McNally, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société.

- Acceptation de la démission de Monsieur Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de commissaire.

- Nomination de Monsieur Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, rue Principale, L-6990 Rameldange, Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Nomination de Monsieur David Edwin Fisher, avec adresse au 39, rue des Genêts, L-8131 Bridel, Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Nomination de Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Nomination de EUROFID S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 27 juin 2007, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101788/581/37.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07916. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

KBC Bonds Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.070.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mars 2007

Réélection de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG comme Commissaire aux Comptes pour une période de deux ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme
Pour KBC BONDS CONSEIL HOLDING
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007101774/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Mondi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 901.650,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.996.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 juillet 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Gillian Fay Adams, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.

- Acceptation de la démission de Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.

- Acceptation de la démission de Monsieur Andrew Charles Wallis King, avec adresse au 28, Burwood Park Road, KT12 5LG Walton on Thames, Surrey, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de la société.

- Acceptation de la démission de Monsieur Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.

- Acceptation de la démission de Madame Jacqueline Anne McNally, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.

- Acceptation de la démission de Monsieur David Andrew Hathorn, avec adresse au 20, Carlton House Terrace, SW1Y 5AN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de la société.

- Nomination de Monsieur Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, rue Principale, L-6990 Rameldange, Luxembourg, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Nomination de Monsieur David Edwin Fisher, avec adresse au 39, rue des Genêts, L-8131 Bridel, Luxembourg, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Nomination de Monsieur Ryan Dirk Mangold, avec adresse à Station Road, KT15 2PG Addlestone, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Nomination de Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101792/581/38.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Afriport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007101786/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03131. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Profil.Mag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.418.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007101784/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03134. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Mondi Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.050,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 58.463.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 juillet 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Gillian Fay Adams, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.

- Acceptation de la démission de Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.

- Acceptation de la démission de Monsieur Andrew Charles Wallis King, avec adresse au 28, Burwood Park Road, KT12 5LG Walton on Thames, Surrey, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de la société.

- Acceptation de la démission de Monsieur Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.

- Nomination de Monsieur Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, rue Principale, L-6990 Rameldange, Luxembourg, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Nomination de Monsieur David Edwin Fisher, avec adresse au 39, rue des Genêts, L-8131 Bridel, Luxembourg, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Nomination de Monsieur Ryan Dirk Mangold, avec adresse à Station Road, KT15 2PG Addlestone, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Nomination de Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Par résolution en date du 18 juillet 2007, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101787/581/36.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07917. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

ICM Diversified Alpha Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.280.

—
EXTRAIT

En date du 26 juin 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 25 juin 2007 de Madame Virginie Du Jeu, en qualité d'Administrateur.
- de coopter Monsieur Jean-Marc Rutillet, IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, 47, quai d'Austerlitz, F-75648 Paris Cedex 13, en qualité d'Administrateur avec effet au 25 juin 2007, en remplacement de Madame Virginie Du Jeu, démissionnaire.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007101782/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Mondi Business Papers, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.730.550,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 109.761.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 juillet 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Jacqueline Anne McNally, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.
- Acceptation de la démission de Madame Gillian Fay Adams, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.
- Acceptation de la démission de Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.
- Acceptation de la démission de Monsieur Andrew Charles Wallis King, avec adresse au 28, Burwood Park Road, KT12 5LG Walton on Thames, Surrey, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de la société.
- Acceptation de la démission de Monsieur Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société.
- Nomination de Monsieur Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, rue Principale, L-6990 Rameldange, Luxembourg, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.
- Nomination de Monsieur David Edwin Fisher, avec adresse au 39, rue des Genêts, L-8131 Bridel, Luxembourg, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.
- Nomination de Monsieur Ryan Dirk Mangold, avec adresse à Station Road, KT15 2PG Addlestone, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.
- Nomination de Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.
- Nomination de Monsieur Franck Doineau, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que géant pour une venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101796/581/39.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07902. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

European Consultants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 85.950.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 6 août 2007 que:

* Le nombre des membres du Conseil d'Administration a été augmenté de trois à quatre;

* Mme Nicole Reinert, employée privée, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction d'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

* L'assemblée a pris note des changements d'adresses suivants:

- M. Claude Schmit, administrateur, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, depuis le 1^{er} juin 2003.

- M. Sylvain Kirsch, administrateur, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, depuis le 1^{er} juin 2003.

- La société EURO REVISION S.A., commissaire aux comptes, avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, depuis le 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007101722/1051/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**NAIL, NATIXIS Alternative Investments Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Icmos (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of shareholders of ICMOS (LUXEMBOURG) S.A., (hereinafter the «Company») a société anonyme having its registered office at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 20 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 770, on 23 July 2003.

The meeting is opened at 3.00 p.m. under the chair of Mrs. Michèle Eisenhuth, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Meryll Lefèvre-Sory, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Ingrid Dubourdieu, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. The name of the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are entered on an attendance list; this attendance list, duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary, will remain attached to the present document and registered therewith.

2. That pursuant to Articles 67-1(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting may only validly deliberate if at least 50% of the issued share capital is present or represented.

3. Pursuant to the attendance list, two (2) shareholders holding together one hundred and twenty-five (125) shares, that is to say 100% of the issued and outstanding shares, are present or represented.

4. The whole share capital being present or represented at the present meeting and all shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

5. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. To change the name of the Company into NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG (acronym NAIL) and to subsequently amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG (acronym NAIL).

2. To provide in the articles of incorporation for an authorised share capital of an amount fixed at twenty million euros (EUR 20,000,000.-) consisting in an aggregate number of twenty thousand shares (20,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each and to subsequently amend

Article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«The subscribed share capital is set at one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of the Company with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The authorised share capital of the Company, including the subscribed share capital, is fixed at twenty million euros (EUR 20,000,000.-) consisting in an aggregate number of twenty thousand (20,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. During the period of five years, from 29 June 2007, the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for shares or any right or rights to convert any security into such shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the

Board of Directors may determine within the limit of the authorised capital and without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The subscribed share capital or the authorised capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.»

3. Miscellaneous.

Then the general meeting after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the corporate name of the Company into NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG (acronym NAIL), and to subsequently amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG (acronym NAIL).»

Second resolution

The general meeting resolves to provide in the articles of incorporation for an authorised share capital of an amount fixed to twenty million euros (EUR 20,000,000.-) consisting in an aggregate number of twenty thousand (20,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each and to subsequently amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of the Company with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The authorised share capital of the Company, including the subscribed share capital, is fixed at twenty million euros (EUR 20,000,000.-) consisting in an aggregate number of twenty thousand (20,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. During the period of five years, from 29 June 2007, the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for shares or any right or rights to convert any security into such shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine within the limit of the authorised capital and without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The subscribed share capital or the authorised capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation».

The special report of the Board of Directors established in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies is submitted to the shareholders.

A copy of this report will remain attached to the present deed.

There being no further business, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 14, rue Erasme, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera la dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée des actionnaires d'ICMOS (LUXEMBOURG) S.A., (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe, constituée suivant acte notarié en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 770, le 23 juillet 2003.

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Michèle Eisenhuth, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a nommé comme secrétaire Madame Meryll Lefèvre-Sory, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Ingrid Dubourdiou, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d' acter que:

1. Les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2. Conformément à l'Article 67-1(2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée générale des actionnaires ne pourra valablement délibérer que si 50% du capital émis de la Société est présent ou représenté.

3. Conformément à la liste de présence, les deux (2) actionnaires détenant ensemble cent vingt-cinq (125) actions, représentant 100% du capital, sont présents ou représentés.

4. Le capital social étant intégralement présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment avertis et avoir eu connaissance de l'agenda préalablement à cette assemblée, aucune convocation ne fut nécessaire.

5. En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour:

Agenda:

1. De changer la dénomination sociale de la Société en NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG (sigle NAIL) et par la suite modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG (sigle NAIL).»

2. De créer dans les statuts un capital autorisé fixé à un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), consistant en l'émission de vingt mille (20.000) actions de la Société d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et par la suite modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social souscrit de la société, est établi à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) actions de la Société avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société, incluant le capital souscrit, est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) constitué d'un nombre total de vingt mille (20.000) actions, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter du 29 juin 2007, le conseil d'administration est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts, autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles actions ou tous droits de convertir tout titre en de telles actions ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considé-

ration et conformément aux conditions déterminées par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé et sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des statuts.»

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, de changer la dénomination sociale de la Société en NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG (sigle NAIL) et par la suite de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG (sigle NAIL).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, de créer dans les statuts un capital autorisé fixé à un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), consistant en l'émission de vingt mille (20.000) actions de la Société d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et par la suite modifier l'article 5 des statuts de la Société, lequel doit être rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la société, est établi à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) actions de la Société avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société, incluant le capital souscrit, est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) constitué d'un nombre total de vingt mille (20.000) actions, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter du 29 juin 2007, le conseil d'administration est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts, autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles actions ou tous droits de convertir tout titre en de telles actions ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé et sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des statuts.»

Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales est soumis aux actionnaires.

Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Erasme, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Eisenhuth, M. Lefevre-Sory, I. Dubourdiou, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16315. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007102184/7241/180.

(070115430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Sunset Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007102186/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08115. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Euro Financiera and Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.783.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO FINANCIERA AND BUSINESS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 783 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ayant adopté ses statuts actuels par acte reçu par M^e André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192, du 22 février 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Petry, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Laurent Backes, maître en droit, les deux avec même adresse professionnelles.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Suppression de la valeur nominale des actions du capital

2) Augmentation de capital de la Société à concurrence de 3.347.359,72 USD, pour le porter de son montant actuel de 100.000,- USD à 3.447.359,72 USD, par incorporation de résultats, par augmentation du pair comptable des actions existantes, et sans émission d'actions nouvelles

3) Augmentation de capital de la Société à concurrence de 3.476.455,- USD, pour le porter de son montant augmenté à 3.447.359,72 USD en exécution du deuxième point à l'ordre du jour, à 6.923.814,72 USD, par apport en nature d'une créance en nature et par émission de 48.047 actions nouvelles; lecture et approbation du rapport d'un réviseur d'entreprises dans les conditions prévues par les articles 26-1 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales

4) Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il est spécialement constaté que l'ensemble des 50.000 (cinquante mille) actions actuellement émises dans le capital de la Société sont présentes, respectivement représentées à la présente assemblée, et qu'il a dans ces conditions pu être fait abstraction des convocations d'usage.

L'assemblée, après avoir constaté que l'ensemble des actionnaires ont renoncé à recevoir des convocations préalables et se reconnaissant tous parfaitement au courant de l'ordre du jour, a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, chacune des résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale de toutes les actions de capital existantes et décide que dans la suite il sera fait référence à la valeur des actions par la seule référence au pair comptable, comme il en sera ci-après décidé dans la suite de l'ordre du jour.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale constate que le bilan au 31 décembre 2006, tel que dûment approuvé par l'assemblée annuelle des actionnaires tenue en date du 16 mai 2007, renseigne des bénéfices à hauteur de 3.573.476,53 USD (trois millions

cinq cent soixante-treize mille quatre cent soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-trois cents), lesquels ont été reportés à nouveau par la prédite assemblée, à l'exception d'un montant de 178.673,83 USD (cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-trois cents) qui a été prélevé sur ces bénéfiques pour être affecté à la réserve légale.

L'assemblée constate que ce résultat de l'exercice social 2006, diminué du montant des pertes reportées des années antérieures par le jeu de l'affectation des résultats opéré par l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mai 2007, soit 47.442,98 USD (quarante-sept mille quatre cent quarante-deux dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-dix-huit cents), et du prédit montant de 178.673,83 USD (cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-trois cents) affectés à la réserve légale, laisse un montant de 3.347.359,72 USD (trois millions trois cent quarante-sept mille trois cent cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-douze cents) à la disposition de la présente assemblée pour être employé par une augmentation de capital.

Tout ceci étant constaté, l'assemblée générale décide de procéder à une augmentation de capital à concurrence d'un montant de 3.347.359,72 USD (trois millions trois cent quarante-sept mille trois cent cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-douze cents), sans création ni émission d'actions nouvelles, pour porter le capital de son montant actuel de 100.000,- USD (cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 3.447.359,72 USD (trois millions quatre cent quarante-sept mille trois cent cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-douze cents).

Troisième Résolution

L'assemblée générale prend acte du contenu du bilan du 31 décembre 2006, tel qu'approuvé par l'assemblée générale annuelle du 16 mai 2007.

L'assemblée constate l'existence de deux créances à hauteur de respectivement 671.101,- USD (six cent soixante et onze mille cent un dollars des Etats-Unis d'Amérique) et de 2.805.354,- USD (deux millions huit cent cinq mille trois cent cinquante-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique), détenues par deux créanciers de la Société, totalisant ensemble 3.476.455,- USD (trois millions quatre cent soixante-seize mille quatre cent cinquante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'assemblée prend acte du contenu et des conclusions d'un rapport de la société luxembourgeoise ALTER AUDIT S.à.r.l., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, et dont la conclusions se lit comme suit:

«Sur base de nos diligences:

- aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des deux créances faisant l'objet de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et au pair comptable des actions nouvelles à émettre en contrepartie,

- nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible desdites créances.»

L'assemblée générale approuve ledit rapport, qui restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 3.476.455,- USD (trois millions quatre cent soixante-seize mille quatre cent cinquante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique), pour le porter de son montant actuel de 3.447.359,72 USD (trois millions quatre cent quarante-sept mille trois cent cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-douze cents) à 6.923.814,72 USD (six millions neuf cent vingt-trois mille huit cent quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-douze cents).

L'assemblée générale constate que sur base de l'augmentation de capital réalisée ci-avant aux termes de la Deuxième Résolution, de l'affectation des résultats lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2007, ainsi que de la dernière situation comptable disponible qui en est issue, la valeur nette d'inventaire des actions actuellement existantes se situe à environ 72,3546 USD (soixante-douze dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-cinq virgule quarante-six cents) par action pour les 50.000 (cinquante mille) actions existantes.

L'assemblée générale décide de retenir cette valeur de 72,3546 USD par action pour l'évaluation et la fixation du nombre total des nouvelles actions à émettre en contrepartie des deux créances apportées en nature.

L'assemblée constate que sur base de ladite valeur de 72,3546 USD par action, le nombre des nouvelles actions à émettre en contrepartie de l'apport en nature est au total de 3.476.455 (trois millions quatre cent soixante-seize mille quatre cent cinquante-cinq) divisé par 72,3546 (soixante-douze virgule trente-cinq quarante-six), soit 48.047 (quarante-huit mille quarante-sept actions) en arrondi. L'assemblée décide de retenir ce nombre d'actions comme rémunération globale des deux créances apportées, et de répartir ce nombre d'actions au prorata entre les apporteurs-souscripteurs, et selon les valeurs nominales respectives, des deux créances apportées. L'assemblée générale décide par conséquent l'émission de 48.047 (quarante-huit mille quarante-sept) actions ordinaires votantes nouvelles.

En conformité avec les dispositions légales en la matière, l'assemblée générale constate que tous les actionnaires existants ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription.

Ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital du montant de 3.476.455,- USD, par apport en nature des deux créances dont question ci-avant, comme suit:

(i) à concurrence de 671.101,- USD,

la société du droit des Antilles néerlandaises EUROFINANCE GROUP NV, ayant son siège social à 14 Kaya WFG, Mensing Curaçao, Netherlands Antilles,

Inscrite sous le numéro 31026 du Register of the Curaçao Chamber of Commerce & Industry
ici représentée par ses mandataires spéciaux Messieurs Nicolas Schaeffer, et Monsieur Laurent Backes, les deux maîtres en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'un pouvoir spécial délivré sous seing privé à Milan en date du 27 avril 2007,

souscrivant à 9.275 (neuf mille deux cent soixante-quinze) actions nouvelles,

(ii) à concurrence de 2.805.354,- USD,

la société du droit des Iles Vierges Britanniques du nom de GLOBAL SOURCING MARKETS INC., ayant son siège social à Road Town, Pasea Estate, Tortola (British Virgin Islands), inscrite sous le numéro 687974 du Registrar of Corporate Affairs of the BVI,

ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Laurent Backes, les deux maîtres en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu un pouvoir spécial délivré sous seing privé à Milan en date du 27 avril 2007,

souscrivant à 38.772 (trente-huit mille sept cent soixante-douze) actions nouvelles.

Les représentants préqualifiés déclarent accepter les nombres d'actions ci-avant décrits en rémunération satisfaisante, finale et définitive de leurs créances apportées. Par un vote spécial l'assemblée générale en prend acte et l'accepte.

L'assemblée générale constate par conséquent que l'ensemble des 48.047 (quarante-huit mille quarante-sept) actions ordinaires votantes, créées et émises dans cette deuxième assemblée augmentation de capital, comme décidée ci-avant, sont entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée générale décide que la présente augmentation de capital ne donne lieu à paiement d'aucune soulte ni prime ou agio, et que la répartition des actions qui en résulte sera définitive sans charge de retour.

L'assemblée générale constate que tous les actionnaires existants ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription relativement à l'augmentation de capital ci-avant décidée.

Le notaire instrumentant constate expressément l'accomplissement des conditions prévues à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, relativement à cette augmentation de capital.

Quatrième Résolution

En conséquence des trois premières résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, pour les remplacer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social de la société est fixé à 6.923.814,72 USD (six millions neuf cent vingt-trois mille huit cent quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-douze cents), divisé en 98.047 (quatre-vingt-dix-huit mille quarante sept) actions ordinaires votantes, toutes sans désignations de valeur nominale et d'égale valeur.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Petry, L. Backes, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juin 2007. REM/2007/1301. — Reçu 25.751,52 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007102192/5770/148.

(070115410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Euroinvest (Hungary 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.929.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102189/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Euroinvest (Luxembourg 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.047.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102188/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08046. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070115193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.075,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of the month of June.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership governed by the laws of Alberta, Canada, with registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20, 2007,

(2) The NORTHWESTERN MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY, a company incorporated in Wisconsin, United States of America, with registered office at 720 E. Wisconsin Ave., Milwaukee, WI 53202-4797, United States of America, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22nd, 2007,

(3) KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership governed by the laws of Alberta, Canada, with registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20, 2007,

(4) KFN PEI VI, LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, United States of America, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 21, 2007,

(5) TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD., an exempt limited liability company incorporated in the Cayman Islands, with registered office at OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman registered under number OG-167346, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20, 2007,

(6) TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), LTD., an exempt limited liability company incorporated in the Cayman Islands, with registered office at OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman registered under number OG-167353, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20, 2007,

(7) A. Maurice Myers, having a professional address at 218 Kaalawai Place, Honolulu, HI, 96816, United States of America, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20th, 2007,

(8) BIS CLEANAWAY MPP LIMITED, a limited corporation incorporated in Australia (state of Victoria) and registered under number ACN 120 480 444, acting as trustee of BIS CLEANAWAY SENIOR MPP TRUST, a trust formed under the laws of Victoria, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 23rd, 2007,

(9) Mr Robert Lewin, residing professionally at 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 21, 2007

(10) Mr Justin Reizes, residing professionally at 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 25th, 2007

(11) KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFL LLP 500,603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on June 20th, 2007.

being hereafter collectively referred to as the «Shareholders»,

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The Shareholders declare that they are the sole shareholders of RUBUS INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of three hundred sixty-two thousand and seventy-five euros (EUR 362,075.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.513, and incorporated by a deed of the undersigned notary of June 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of September 1, 2006 under number 1656 (the «Company»). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the undersigned notary of May 9, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

Agenda:

1 To change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of July of a given year and end on the last day of June in the following year.

2 To change the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company so as to set it on the second Tuesday of December at 10.00 a.m.

3 To amend articles 20 and 22 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above items of the agenda.

4 To set the end of the current financial year of the Company on June 30, 2007.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions, each time unanimously adopted:

First resolution

The Shareholders resolve to change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of July of a given year and end on the last day of June in the following year.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company so as to set it on the second Tuesday of December at 10.00 a.m.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend articles 20 and 22 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above resolutions, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of December at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

«**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of July of a given year and ends on the last day of June in the following year.»

Fourth resolution

The Shareholders resolve to set the end of the current financial year of the Company on June 30, 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(1) KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au c/o EESON WOOLSTENCROFT, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007;

(2) THE NORTHWESTERN MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY, une société constituée au Wisconsin, ayant son siège social au 720 E. Wisconsin Ave., Milwaukee, WI 53202-4797, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2007;

3) KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au c/o EESON WOOLSTENCROFT, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007;

4) KFN PEI VI, LLC, une limited liability company régie par le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2007;

5) TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD., une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman et enregistrée sous le numéro OG-167346, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007;

6) TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), LTD., une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman, et enregistrée sous le numéro OG-167353, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007;

7) Monsieur A. Maurice Myers, avec adresse professionnelle à 218 Kaalawai Place, Honolulu, HI, 96816, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007;

8) BIS CLEANAWAY MPP LIMITED, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 120 480 444, agissant en sa qualité de trustee de BIS CLEANAWAY SENIOR MPP TRUST, un trust régi par les lois de l'état de Victoria, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 23 juin 2007;

9) Monsieur Robert Lewin, avec adresse professionnelle à 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2007;

10) Monsieur Justin Reizes, avec adresse professionnelle à 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2007;

11) KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social c/o EESON & WOOLSTENCROFT LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

étant ci-après collectivement dénommés les «Associés»

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les Associés déclarent qu'ils sont les seuls associés de RUBUS INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de trois cent soixante-deux mille et soixante-quinze euros (EUR 362.075,-), immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 117.513 (la «Société»), et constituée par un acte du notaire soussigné le 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} septembre 2006 sous le numéro 1656. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné le 9 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de l'année sociale de la Société, afin qu'elle commence le premier jour de juillet et finisse le dernier jour de juin de l'année suivante.

2 Modification de la date de l'assemblée générale des associés de la Société, afin qu'elle soit tenue le deuxième mardi de décembre à 10.00 heures.

3 Modification des articles 20 et 22 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus devant être adoptées.

4 Fixation de la fin de l'année sociale en cours de la Société au 30 juin 2007.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'année sociale de la Société, afin qu'elle commence le premier jour de juillet et finisse le dernier jour de juin de l'année suivante.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier la date de l'assemblée générale des associés de la Société, afin qu'elle soit tenue le deuxième mardi de décembre à 10.00 heures.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier les articles 20 et 22 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi de décembre à 10.00 heures.»

« **Art. 22. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et prend fin le dernier jour de juin de l'année suivante.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de fixer la fin de l'année sociale en cours de la Société au 30 juin 2007.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, connus du notaire instrumentant par leur noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16147. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007102176/5770/192.

(070115528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Intex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007102888/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06821. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Arita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 81.692.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour la société

PFK WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007103081/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08965. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Insinger Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 66.006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103079/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08409. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

TrendConcept Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 69.951.

Im Jahre zweitausendsieben, am neunten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft TrendConcept FUND S.A. (die «Gesellschaft») mit Sitz in Luxemburg und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 69.951 zu einer außerordentlichen Generalversammlung erschienen. Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 18. Mai 1999 gegründet, welche am 28. Juni 1999 im Mémorial C, Nummer 495, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch notarielle Urkunde vom 7. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C am 30. Oktober 2006, geändert.

Die Versammlung wird um 17.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Francis Kass, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Björn Preiss, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Britta Weickgenannt, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

Erweiterung des Gesellschaftszwecks und entsprechende Neufassung von Artikel 3 der Satzung wie folgt:

« **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen (OGA) gemäß der Gesetze vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen beziehungsweise vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Verwaltung solcher OGA verbunden sind, darüber hinaus auch die Verwaltung von Investmentgesellschaften zur Anlage in Risikokapital (SI-CAR) gemäß des Gesetzes vom 15. Juni 2004 über die Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Verwaltung solcher Investmentgesellschaften verbunden sind.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 bleiben.»

II. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigten Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

III. Aus der Anwesenheitsliste und dem Auszug aus dem Aktionärsregister geht hervor, dass von den 1000 Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, alle Aktien in dieser Generalversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten sind.

IV. Gegenwärtige Generalversammlung ist daher gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftszweck zu erweitern und dementsprechend den Wortlaut von Artikel 3 der Satzung neu wie folgt zu fassen:

« **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen (OGA) gemäß der Gesetze vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen beziehungsweise vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Verwaltung solcher OGA verbunden sind, darüber hinaus auch die Verwaltung von Investmentgesellschaften zur Anlage in Risikokapital (SICAR) gemäß des Gesetzes vom 15. Juni 2004 über die Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Verwaltung solcher Investmentgesellschaften verbunden sind.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 bleiben.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist und kein Aktionär weiter das Wort ergreift, wird die Generalversammlung geschlossen.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen - dem Notar den Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt - haben dieselbigen mit dem Notar gemeinsam die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kass, B. Preiss, B. Weickgenannt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22834. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 29. August 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007103069/220/65.

(070117154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Victoria Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 47.765.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 août 2007.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103080/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08420. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.